



Six bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie sur dix vivent en établissement

Dans les Pays de la Loire, en 2013, 64 000 personnes de 60 ans ou plus bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette aide versée par les conseils départementaux s'élève en moyenne à 4 000 euros par an pour le maintien à domicile et à 4 200 euros pour l'accueil en établissement. Parallèlement au vieillissement de la population, le nombre de bénéficiaires augmente entre 2008 et 2013, hormis en Mayenne. Les bénéficiaires de l'APA vivent majoritairement en établissement : seuls les Pays de la Loire et la Bretagne sont dans cette situation. Dans la région, l'offre d'hébergement pour personnes âgées est particulièrement nombreuse.

Delphine Legendre, Insee

Dans les Pays de la Loire, près de 900 000 personnes sont âgées de 60 ans ou plus en 2013, soit un quart des habitants. Avec le vieillissement de la population, la prise en charge de la dépendance est un enjeu pour les pouvoirs publics. À l'horizon 2030, 106 000 personnes seraient dépendantes dans la région.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (*définitions*) est destinée aux personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie. Elle couvre une partie des dépenses nécessaires pour accomplir les actes de la vie courante (se lever, se laver, s'habiller, etc.). Elle permet de rémunérer une aide à domicile, payer des aides techniques, aménager le logement ou payer un hébergement dans un établissement.

1 Forte progression du nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement entre 2008 et 2013

Évolution du nombre de bénéficiaires et des dépenses d'APA dans les Pays de la Loire

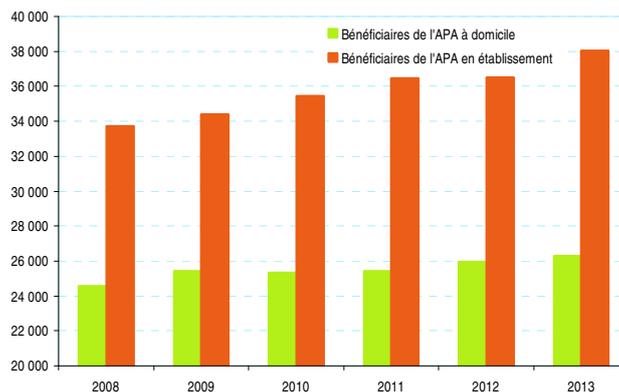
	2013	Évolution 2008-2013	
		Pays de la Loire (en %)	France métropolitaine (en %)
Bénéficiaires de l'APA à domicile	26 300	7,1	8,9
Bénéficiaires de l'APA en établissement	38 000	12,9	14,9
Bénéficiaires de l'APA	64 300	10,5	11,3
Dépenses APA à domicile (en milliers d'euros)	104 445	-5,9	1,1
Dépenses APA en établissement (en milliers d'euros)	160 245	28,5	29,4
Dépenses brutes d'APA	265 574	12,2	10,6
Population des 60 ans ou plus	899 100	15,2	12,5
Population des 75 ans ou plus	350 330	11,9	9,3
Population totale	3 660 850	4,3	2,5

64 300 Ligériens bénéficient de l'APA

En 2013, 64 300 personnes perçoivent l'APA dans la région (*figure 1*). S'il faut avoir 60 ans pour prétendre à l'APA, neuf bénéficiaires sur dix ont 75 ans ou plus. La dépendance survient généralement à des âges avancés. Parallèlement au vieillissement de la population, le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente de 10,5 % entre 2008 et 2013 (11,3 % en France métropolitaine). Dans la région, la majorité des bénéficiaires de l'APA vivent en établissement (59 %) (*figure 2*). L'APA représente 16 % des dépenses brutes d'aides sociales versées par les départements, comme au niveau national. En 2013, 104 millions d'euros sont consacrés à l'aide à domicile et 160 millions d'euros à l'accueil en établissement.

2 Une majorité de bénéficiaires en établissement

Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement dans les Pays de la Loire



Source : Drees, enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2014.

La dépense moyenne par bénéficiaire est proche pour les deux types de prise en charge : elle s'élève à 4 200 euros par an en établissement et à 4 000 euros à domicile.

Moins de bénéficiaires dans la région

Dans les Pays de la Loire, les personnes âgées bénéficient moins souvent de l'APA : 18,3 % des personnes âgées de 75 ans ou plus perçoivent cette allocation contre 20,6 % en moyenne nationale. Il s'agit du taux le plus faible des régions de France métropolitaine. Il varie de 19,2 % en Loire-Atlantique à 16,6 % en Maine-et-Loire (figure 3).

Ce moindre recours pourrait être lié à la pauvreté moins marquée dans la région : en 2013, 7,4 % des 75 ans ou plus sont pauvres dans la région contre 8,9 % en France métropolitaine (définitions). Si l'APA n'est pas soumise à des conditions de ressources, la prise en charge dépend des revenus du ménage. Même dépendantes, les personnes âgées aisées sont moins incitées à demander l'APA. Par ailleurs, la santé des personnes pauvres est souvent plus fragile. Les différences de composition de la population des personnes âgées peuvent également entrer en jeu (âge détaillé ou encore catégorie socioprofessionnelle) et expliquer en partie les différences de recours entre les départements. Selon l'état de santé et la fréquence de la dépendance, le recours à l'APA peut être plus ou moins important.

Entre 2008 et 2013, le nombre de bénéficiaires augmente de près de 20 % en Loire-Atlantique et Vendée, territoires où la population de 75 ans ou plus progresse le plus. En Mayenne, l'APA compte un millier de bénéficiaires en moins sur la période alors que le nombre de personnes âgées augmente.

Peu de bénéficiaires de l'APA à domicile

En 2013, 26 300 personnes bénéficient de l'APA à domicile dans la région, soit 7,5 % des 75 ans ou plus. Cette part est beaucoup plus faible qu'en France métropolitaine (-4,6 points). Le Maine-et-Loire détient le taux le plus faible de France métropolitaine (6,2 %). Parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile, 14,5 % ont un niveau de dépendance élevé (GIR 1 et 2). Ils sont relativement moins nombreux qu'en France métropolitaine (19,0 %). Le léger sous-équipement de la région en places de services de soins infirmiers à domicile peut avoir un impact sur le maintien à domicile des personnes âgées. Les services d'aide à domicile ou encore les aidants familiaux jouent également un rôle important.

Avec la Bretagne, les Pays de la Loire sont la seule région dans laquelle les bénéficiaires de l'APA vivent plus souvent en établissement (59 %). Seule la Sarthe fait exception : la moitié des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile.

Plus de bénéficiaires de l'APA en établissement, une offre d'hébergement très développée dans la région

Dans les Pays de la Loire, 38 000 bénéficiaires de l'APA vivent en établissement, soit 10,8 % des personnes âgées de 75 ans ou plus contre 8,5 % en France métropolitaine. La région détient le taux le plus élevé, juste devant la Bretagne (10,6 %). Il s'agit de la région la mieux dotée en places d'hébergement (définitions) (155 places d'hébergement pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus contre 123 en France métropolitaine en 2014) et en lits médicalisés pour personnes âgées (132 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus contre 100 en France métropolitaine). Ceci peut contribuer à attirer des personnes âgées d'autres départements.

3 Un moindre recours à l'APA à domicile dans tous les départements de la région

Taux de bénéficiaires de l'APA selon les départements (en % de la population de 75 ans ou plus)

	Taux de bénéficiaires de l'APA		
	À domicile	En établissement	Total
Loire-Atlantique	7,8	11,5	19,2
Maine-et-Loire	6,2	10,4	16,6
Mayenne	7,2	10,9	18,0
Sarthe	8,7	9,5	18,2
Vendée	7,5	11,2	18,6
Pays de la Loire	7,5	10,8	18,3
France métropolitaine	12,1	8,5	20,6

Sources : Drees, enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2014 ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2014.

Avec 158 places d'hébergement pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus, la Vendée est le département le mieux équipé de la région ; 11,2 % des personnes âgées de 75 ans ou plus perçoivent l'APA en établissement. La Sarthe offre le moins de places (145) ; 9,5 % des personnes âgées touche l'APA en établissement, soit le taux le plus faible des départements ligériens. A contrario, le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile y est le plus élevé. ■

Définitions

L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** a été mise en place pour pallier la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002. Elle est versée par les conseils départementaux. Pour en bénéficier, il faut avoir au moins 60 ans, résider en France et avoir besoin d'une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, se nourrir, etc.) ou avoir besoin d'une surveillance régulière. La personne doit être dépendante (groupe iso ressources (GIR) 1 à 4).

Le **taux de bénéficiaires de l'APA** est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'APA (de 60 ans ou plus) et la population des 75 ans ou plus. Un bénéficiaire de l'APA désigne ici une personne ayant un droit ouvert à la prestation et ayant été payée au titre du mois de décembre.

Taux de pauvreté : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian. En 2013, il s'élève à 1 000 euros par mois et par unité de consommation.

Les **places d'hébergement** correspondent aux places en maison de retraite, logement foyer, hébergement temporaire et lits en soins longue durée.

Sources

Les **indicateurs sociaux départementaux** constituent le socle d'un système d'information dans les principaux domaines de l'action sociale départementale. Ils ont été élaborés par un groupe de travail initialisé par le Cnis en 2009, piloté par l'ADF, la Drees, l'Insee et l'Odas. Ils sont mis à jour régulièrement et disponibles sur le site data.drees.

Pour en savoir plus :

- Besnard S. et Loizeau P., *101 600 personnes vivent en communauté, principalement en maison de retraite et en internat*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 55, décembre 2016 (à paraître).
- Minne M-D. et Leroux I., *Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements*, Insee Focus n° 71, décembre 2016.
- Abdouni S. et Borderie F., *Fin 2015, les départements ont attribué 4,3 millions de prestations d'aide sociale*, Drees, Études et Résultats, n° 984, novembre 2016.
- Bonnefoy V., Fouchard C. et Soulas O., *Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030*, Insee Pays de la Loire, Étude, février 2012.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire
Décembre 2016